



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 17 décembre 2013, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 99'000.- pour l'aménagement d'un bureau complémentaire au Centre d'action sociale (Hospice général) sis 9, rue des Allobroges. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 99'000.- au moyen de 10 annuités dès 2015 sous rubrique 58.331.

**(DA98-2013)** Décision prise à l'unanimité.

D'ouvrir un crédit pour l'octroi d'une subvention extraordinaire de CHF 30'000.- en faveur de la Musique municipale de Carouge ; De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 (rubrique 30.365). De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette

**(DA100-2013)** Décision prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 13 février 2014.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :  
Anne Hiltbold